


**Séance du 23 FEVRIER 2009**

**DELIBERATION N° BS 2009-02-09**

**OBJET: AUTORISATION DE SIGNATURE: MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET D'OPC POUR LA REHABILITATION D'UN QUAI DE TRANSFERT D'ORDURES MENAGERES ET DE DECHETS PROPRES SUR LE SITE DE TEGHIME**

<table border="1"> <tr> <td>15</td> <td>10</td> <td>10</td> </tr> </table>	15	10	10	<p>L'an deux mil neuf, le vingt trois février 2009 à 15 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au Siège du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corte. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.</p>	
15	10	10			
<p>Mesdames : Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Jean PAJANACCI, Jean-Jacques PADOVANI, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, Paul LIONS, Paul GUIDICELLI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Louis MASSIANI.</p>					
<p>Mesdames : Messieurs : Ange ROVERE, Pierre GUIDONI, José GIANCILY, Ange-Pierre VIVONI, Antoine GREANI.</p>					
<p><b>Monsieur Gilles GIOVANNANGELI</b></p> <p><b>16 février 2009</b></p> <p><b>16 février 2009</b></p>	<p>Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :</p>	<p>et publication (affichage) ou notification du :</p> <p>Le Président</p>  <p>François TATTI</p>			

Sous-Préfecture de CORTE  
- 7 AVR. 2009  
ACCUSE DE RÉCEPTION

**Objet : Autorisation de signature: Mission de maîtrise d'œuvre et d'OPC pour la réhabilitation d'un quai de transfert d'ordures ménagères et de déchets propres sur le site de Teghime**

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour statuer sur la procédure d'Appel d'offres ouvert qui a été lancée par le SYVADEC.

Le bureau syndical doit délibérer sur cette procédure en l'autorisant à signer le marché correspondant.

○ **Mission de maîtrise d'œuvre et d'OPC pour la Réhabilitation d'un quai de transfert d'ordures ménagères et de déchets propres sur le site de Teghime**

Il précise qu'à la suite de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, relative aux procédures de passation des marchés publics, publiée au journal officiel du 7 juin 2005, Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée du rapport de présentation afin d'identifier les besoins et le montant prévisionnel de ce marché :

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**I - OBJET DES MARCHES**

Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier concernant le marché de maîtrise d'œuvre et d'OPC pour la Réhabilitation d'un quai de transfert d'ordures ménagères et de déchets propres sur le site de Teghime.

Procédure : Appel d'offres ouvert.

**II - NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE**

Le service a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du quai de transfert de Teghime. La mission comporte les éléments de mission suivants : DIA (diagnostic), AVP (avant projet), PRO (projet), ACT (assistance à la passation des contrats de travaux), VISA, DET (direction de l'exécution), AOR (assistance aux opérations de réception), OPC (ordonnancement, pilotage, coordination).

**III - ECONOMIE GENERALE**

La procédure de ce marché était l'Appel d'Offres Ouvert (en date du 25/01/2008).

Les premières enveloppes ont été ouvertes en Commission technique le 26/01/2009 à 14h00 (article 58-I CMP).

Les candidatures ont été examinées par le Pouvoir Adjudicateur et étaient conformes aux exigences de l'article 45 du CMP (critères relatifs à leur capacité économique et financière et à leurs capacités professionnelles et techniques eu égard à l'objet du marché).

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 5 réponses relatives au présent appel d'offres.

Les secondes enveloppes contenant les offres ont été ouvertes en CAO composée en jury le 09 février 2009. L'analyse des offres a été confiée par cette dernière aux services du SYVADEC.

Enfin, le 23 février 2009, la même CAO composée en jury, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché au candidat suivant :

Objet	Nom du titulaire	Montant estimatif €HT	Montant du marché €HT
Réhabilitation d'un quai de transfert d'ordures ménagères et de déchets propres sur le site de Teghime	INDDIGO, 367 Av. du Grand Arietaz 73 024 CHAMBERRY Cedex	275 000,00 €	212 500,00 €

**IV - DUREE DU MARCHÉ**

La durée prévisionnelle du marché est de 18 mois.

Sous-Préfecture de CORTE  
- 7 AVR. 2009  
ACCUSE DE RÉCEPTION

## V- CHOIX DE LA PROCEDURE

Compte tenu des montants prévisionnels des marchés, la procédure est celle de l'Appel d'offres ouvert suivant les articles, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les publicités d'attribution des marchés seront envoyées suivant l'article 40 du Code des Marchés Publics au J.O.U.E (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur François TATTI demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché nécessaire avec le candidat choisis par la Commission d'Appel d'Offres composée en jury.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**10 membres présents,  
A l'unanimité,**


- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le candidat qui a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres composée en jury conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corte, le 23 février 2009

Extrait certifié conforme

**Le Président,**

François TATTI



Sous-Préfecture de CORTE  
- 7 AVR. 2009  
ACCUSE DE RÉCEPTION